**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023
COMMUNE DE VOSNON**

La réunion a débuté le 5 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur PELLETIER Denis.

**Membres présents :** Monsieur FAILLOT YVON, Monsieur PELLETIER DENIS, Madame RODRIGUEZ SANDY,
Madame NEVOT SEVERINE, Madame MANIOT JOCELINE, Madame BOSSUOT JACQUELINE, Monsieur MIGNON JEAN-CLAUDE, Monsieur BOURGUIGNON Bruno, Monsieur JERGER JEAN-MARIE, Monsieur VERRIER CEDRIC

**Membres absents représentés :**

**Membres absents :**

Approbation du dernier compte rendu

**2023\_09\_01 – Etat d’assiette 2024 O.N.F**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**1 -** Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année **2024** présenté ci-après

**2** – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Parcelle(unité de gestion) | Surface(à désigner) | Type de coupe | Coupe prévue oui/non (a) | Destination | Produits à délivrer si délivrance partielle |
| Vente intégrale | Délivrance intégrale | Vente et délivrance partielles | HouppiersOui/non | Petits diamètresOui/non | Diamètres vente (b) |
| 23 | 6ha15 | Amélioration | oui |  |  | x | Oui | Oui | 35 cm |
| 25 | 5ha65 | Amélioration | oui |  |  | x | Oui | Oui | 35 cm |

**3** – Laisse à l’Office National des Forêts le soin d’organiser au mieux les ventes de coupes de bois **sur pied**, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Le Conseil Municipaldécide de répartir l’affouage par foyer et la délivrance se fera sur pied

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d’affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Monsieur GUIOLARD Bruno

Monsieur MIGNON Jean-Claude

Monsieur BOSSUOT Michel

4 - Fixe la destination et les conditions d’exploitation des produits de la façon suivante :

**Parcelles  23 et 25**

* Délivrance aux affouagistes réglementairement inscrits sur la liste de 2024 du taillis, des arbres de moins de

35 cm de diamètre et des arbres de qualité chauffage.

* Délivrance aux affouagistes réglementairement inscrits sur la liste de 2025 des houppiers des arbres vendus
* Vente de la futaie en 2025 avec une découpe normale au diamètre 25 cm.

Les délais d’exploitation, vidange comprise, sont fixés au :

 **31 OCTOBRE 2026**, pour les houppiers des arbres vendus et les petites futaies.

**Autre clause :** **FUTAIE AFFOUAGERE DELAI ABATTAGE FIXE AU 15 / 02 / 2026**

**2023\_09\_02 - RIFSEEP : mise en conformité des grilles de salaire des agents**

Il y a lieu d’appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP), aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions des cadres d’emplois d’adjoints administratifs et d’adjoints techniques

Le Conseil Municipal décide d’instaurer le R.I.F.S.E.E.P. à compter du 1er septembre 2023.

**2023\_09\_03 - PETR : biens vacants forestiers**

Dans le cadre de la démarche PETR Othe Armance autour de la filière bois, la SAFER a été missionnée afin d’établir à l’échelle des deux communautés de communes un diagnostic sur le potentiel des Biens Vacants et Sans maître des parcelles boisées.

A la vue du coût pour la commune qui sera sans doute supérieur à la valeur des biens récupérables, le conseil après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de ne pas donner suite à la proposition de la SAFER.

**2023\_09\_04 - Renouvellement du contrat de l'agent technique communal**

Le contrat à durée déterminée de l’adjoint technique communal se termine le 31 décembre 2023 au terme des 18 mois.

Conformément à la procédure, une vacance d’emploi a été ouverte sur emploi territorial.

Compte tenu, de sa volonté de poursuivre et qu’il répond aux missions du poste dans sa globalité, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal son renouvellement.

**2023\_09\_05 - Devis : contrôle des infrastructures de jeux et du terrain multi-sport**

La Commune vient de faire l’acquisition d’un terrain multi-sport dont la réception de chantier date du 10/08/2023.

La société CONTROL’EST a été mandatée par le constructeur (MEFRAN) pour le contrôle de conformité réglementaire.

A ce jour, c’est la société SOCOTEC qui est en charge du contrôle périodique de l’aire de jeux Saint Blaise, aussi, une offre de prix actualisée a été demandée incluant le terrain multi-sport.

Le Conseil après avoir comparé les devis, décide à l’unanimité de retenir la société CONTROL‘EST à compter de 2024, à charge pour Monsieur le Maire de mettre fin à l’engagement avec la société SOCOTEC.

 **- Commission de contrôle des listes électorales**

Par arrêté du 4 février 2021, les commissions de contrôle des listes électorales ont été instituées pour une durée de 3ans, conformément à l’article R.7 du code électoral.

Ces commissions arrivant à leur terme, il nous revient de les renouveler en cas de changement.

Suite au départ de Monsieur BRENOT Jérôme, conseiller municipal, il est proposé selon l’ordre du tableau du Conseil Municipal à Madame NEVOT Séverine la place de suppléante, qu’elle accepte.

Informations diverses :

\* ONF : vente sur pied

Elle a lieu le 13/09, l’ONF se charge de vendre pour la commune. Le garde ONF rappelle que les permis spéciaux de chasse sont à délivrer une fois vérification de l’entretien des lignes et du paiement du fermage.

\* La VOLNEUSE : forêt privée, demande de poser un busage en rive de la route forestière. Pas d’opposition, une convention d’utilisation du passage sera écrite après avis concordant de la commune de Villeneuve.

\* Travaux divers :

Local pompier : Proposition de devis pour le local et l’éclairage du parking validé à l’unanimité

Terrain multi-sport : il est fonctionnel, cependant, une amélioration doit être apportée au niveau des filets pare-ballons. Une étude est en cours afin de trouver une solution

Voirie : Un courrier a été envoyé à tous les riverains pour tailler les haies qui débordent sur la voie publique.

Les panneaux de déviation ont été posés par le SLA indiquant à compter du 20/09

La mairie se tient à la disposition des riverains pour toutes questions.

\* Vide grenier : en prévision du vide grenier, une vidange de la fosse septique a été réalisée.

\* Repas des anciens : la formule va changer à partir de cette année. Pour les personnes âgées de + de 70 ans, ils bénéficieront soit du colis soit du repas à leur choix. La date du repas retenue est le 5/11/2023, en demandant une réponse pour le 20/10. Une invitation personnelle vous sera adressée prochainement

\* Panneaux de limitation de vitesse : 2 panneaux sont cachés par de la végétation et doivent faire l’objet d’un entretien

\* commission des voies publiques : elle va se réunir pour faire l’état des lieux dans la commune des propriétés qui doivent élaguer leurs végétaux qui empiètent sur le domaine public.

\* Affouages : il est constaté des enfreintes au règlement, les dates de débardages ne sont pas respectées par quelques prenants parts. Dans un souci d’équité, des sanctions seront prises en cas de non mise en conformité.

\* Pucage des chiens et chats : il est obligatoire d’identifier son animal de compagnie chez un vétérinaire, pour les chats avant l’âge de 7 mois et pour les chiens avant l’âge de 4 mois

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

|  |
| --- |
| **[[[signature1]]]**SIGNATURE1 |

[[[SECRETAIRE]]]